

La Corée a réduit le nombre de ses navires autorisés à pêcher dans la région, et nous continuerons d'exercer des pressions pour l'amener à les retirer complètement.

Le Canada a également proposé des efforts internationaux pour améliorer l'efficacité du droit international en ce qui a trait à la pêche en haute mer.

[Français]

Un grand objectif du Canada dans cette initiative d'ordre juridique est la reconnaissance internationale de l'intérêt spécial d'États côtiers comme le Canada dans la conservation et la gestion des stocks de poisson qui sont récoltés à l'intérieur et à l'extérieur des zones de pêche nationales.

Le Canada soumettra ses propositions sur la conservation des stocks de poisson de haute mer à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement—le Sommet de la Terre, de Rio de Janeiro—pour amener la Communauté internationale à accepter des améliorations à la conservation des pêcheries de haute mer.

La délégation canadienne participe activement à la conférence préparatoire de la CNUED qui se tient actuellement à New York, et notre approche reçoit un appui constant.

Une grande campagne canadienne d'information a souligné les risques écologiques de la surpêche et invité le public européen à s'opposer à la surpêche étrangère dans l'Atlantique nord-ouest. Certains d'entre vous ont participé aux délégations parlementaires qui ont porté notre message en Europe.

Le ministre des Pêches s'est rendu lui-même à Londres, à Tokyo et à New York pour parler de la nécessité d'un contrôle efficace des pêcheries internationales. Il visitera d'autres capitales dans les prochains mois pour faire mieux appuyer la position du Canada à l'OPANO et au Sommet de Rio.

Voilà quelques-unes des initiatives que nous avons prises pour mettre fin à la surpêche étrangère à l'extérieur de notre limite de 200 milles. Les nouvelles preuves scientifiques confirment encore une fois la dévastation du stock de morue du Nord qu'entraînent la surpêche étrangère constante et le refus apparent de respecter les décisions de l'OPANO sur la conservation rationnelle des stocks sur le nez et la queue des Grands bancs, à l'extérieur de la zone de 200 milles.

[Traduction]

Je puis assurer aux députés de cette Chambre qu'en 1992, ce gouvernement continuera à accorder la priorité aux efforts en vue de mettre fin à la surpêche par les étrangers.

Les crédits

Le premier ministre, mon collègue le ministre des Pêches et des Océans et moi n'avons pas manqué une seule occasion de faire savoir à nos collègues de la Communauté européenne que les stocks de l'Atlantique nord-ouest, en particulier ceux de la morue du nord, sont en grave difficulté à cause de la surpêche continuelle des navires de ses membres.

Ces efforts semblent avoir produit peu de résultats, mais ils sont comme des gouttes d'eau qui usent la pierre à la longue. L'Europe se montre de plus en plus préoccupée à ce sujet.

Nous avons clairement fait comprendre que c'était une question cruciale pour le Canada. Les membres de la Communauté européenne et les pays non membres de l'OPANO doivent le reconnaître et prendre cette question au sérieux. Pour arriver à préserver cette importante ressource, il faut que ces pays réussissent à faire respecter par leurs flottilles de pêche les décisions de l'OPANO en matière de conservation. En fin de compte, il y va de la préservation de leurs pêcheries, pas seulement des nôtres; et même si l'environnement ne leur tient pas à coeur, ils finiront bien par faire attention, ne serait-ce que dans leur propre intérêt.

J'aimerais citer le court passage suivant tiré d'un rapport du secrétaire général des Nations Unies qui met en lumière, en termes éloquents, la magnitude du problème;

L'élaboration, dans le cadre du droit de la mer, d'un régime pour la préservation et la gestion rationnelle des ressources biologiques de haute mer est inscrite en encre indélébile à l'ordre du jour des nations. Bien que ce problème soit en grande partie imputable à la pêche intensive au filet dérivant, il faut souligner qu'il n'est qu'un symptôme des problèmes plus vastes qui assaillent les pêches à l'échelle mondiale, qu'elles relèvent d'une juridiction nationale ou non. Un autre symptôme est l'incidence de la surpêche pratiquée par les flottes de pêche lointaine à proximité des ZETE.

L'Assemblée générale des Nations Unies, qui avait pour la première fois été saisie de cette question à notre demande, à la demande de ce gouvernement en 1989, s'est inquiétée des pratiques et des méthodes de pêche utilisées en haute mer et susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la préservation et la gestion des ressources biologiques du milieu marin. Cette position fut élaborée en 1990, et nous avons l'intention de mettre à contribution tous les pays qui assisteront à la CNUED en juin à Rio pour développer une vaste base internationale qui permettra d'exercer des pressions sur les principaux coupables.

Suite à nos efforts, l'Assemblée générale a adopté une résolution critiquant les pratiques et les méthodes de pêche comme le changement de pavillon des bâtiments ainsi que le manque de surveillance et de contrôle des flottilles de pêche hauturière qui ne respectent pas les règlements. Cette résolution nous donne l'occasion et les